

COMMUNE

d' AUBAGNE

Convocation du **07/12/22**

Date de publication : **16/12/22**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **35-131222**

**OBJET :**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Définition d'emplois déjà créés au tableau des postes budgétaires : Chargé de mission Gestion technique et réseau, Directeur Adjoint des Services Techniques et D.G.S. Adjoint - D.G.A. Administration Générale et Services à la Population.

**SEANCE DU** 13 DECEMBRE 2022

**L'An deux mille vingt-deux, et le mardi treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

**PRESENTS :** Mme Sophie AMARANTINIS, M. Vincent RUSCONI, Mme Danielle MENET, M. Pascal AGOSTINI, Mme Hélène JULIEN-TRIC, M. Philippe AMY, Mme Geneviève MORFIN, MM. André LEVISSE, Yoann LEANDRE, Mme Valérie MORINIERE, M. Léo MOURNAUD, Mme Jeannine LEVASSEUR, M. Jean-Bernard LOUIS, Mmes Julie GABRIEL, Irène DUPLAN, Monique MOISE-HIRMANN, MM. Patrice JARQUE, Laurent GUEDJ, Mmes Cécile BOURGUIGNON, Brigitte AMOROS, M. Stéphane CANTARINI, Mme Magali ROUX, MM. Franck-Clément CHAMLA, Jérémy PANGOURASSOU, Zarick KOURICHI, Mme Dominique BENASSAYA-NIVET, MM. Arthur SALONE, Denis GRANDJEAN, Mme Clémentine FARDOUX, M. Alexandre LATZ, Mme Joëlle MELIN, MM. William MIROUX, Yves PERRIN-TOININ, Matthieu HERMANT, Mmes Michèle BOUGEAREL et Valérie BOISSON, Conseillers Municipaux, **formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES :** M. Alain ROUSSET (donne pouvoir à M. Gérard GAZAY), Mmes Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Mme Danielle MENET), Faustine THIBAUD (donne pouvoir à M. André LEVISSE), M. Jérémy COETTO, (donne pouvoir à M. Zarick KOURICHI), Mmes Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à M. Yves PERRIN-TOININ), Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Mme Clémentine FARDOUX), Conseillers Municipaux.

**M. Zarick KOURICHI a été élu Secrétaire.**

Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire, rapporte :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération d'un certain nombre d'emplois déjà créés au tableau des emplois budgétaires de la Ville d'Aubagne et susceptibles d'être occupés par des agents contractuels.

Cette délibération propose de définir les emplois suivants :

- l'emploi de Chargé de mission Gestion Technique et Réseaux en charge du pilotage des opérations d'éclairage public, d'illuminations de Noël, de vidéo protection, de signalisations tricolores et autres réseaux. Il vient en soutien de manière transversale aux autres services de la Direction des Services Techniques.

Le candidat doit détenir les diplômes correspondant au niveau requis d'accès au cadre d'emplois des Attachés ou Ingénieurs Territoriaux ou celui des Rédacteurs ou Techniciens Territoriaux ainsi que justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle sur un poste similaire.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221213-131222\_35-DE  
Reçu le 27/12/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
27/12/2022



**Délibération n° 35-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 1) :**

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un agent titulaire, la collectivité pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8-2°. La rémunération sera alors plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des Attachés ou Ingénieurs Territoriaux ou celui des Rédacteurs ou Techniciens Territoriaux assortie du régime indemnitaire y afférent.

- l'emploi de Directeur Adjoint des Services Techniques :

Il participe au travail collectif d'élaboration des choix stratégiques de la collectivité et au pilotage de la Direction des Services Techniques. En tant que Directeur Adjoint, il est chargé de la coordination et l'animation de l'ensemble des Services Techniques. Il pilote les projets techniques de la collectivité et manage en lien avec le Directeur des Services Techniques l'ensemble des responsables de la Direction.

Le candidat doit détenir les diplômes correspondant au niveau requis d'accès au cadre d'emplois des Attachés ou Ingénieurs Territoriaux et justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle sur un poste similaire.

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un agent titulaire, la collectivité pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8-2°. La rémunération sera alors plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emplois des Attachés ou Ingénieurs Territoriaux assortie du régime indemnitaire y afférent.

- l'emploi d'Adjoint au Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'Administration Générale et des Services à la Population :

Il participe au travail collectif d'élaboration des choix stratégiques de la collectivité et au pilotage de l'administration. En tant qu'Adjoint au D.G.S., il est chargé d'accompagner l'administration dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques de la collectivité. Ses missions sont essentiellement transversales. Il assiste, conseille le Directeur Général des Services et assure son intérim en cas d'absence ou d'indisponibilité. En tant que Directeur Général Adjoint en charge de l'Administration Générale et des Services à la Population, il assure le pilotage de la D.G.A. qui comprend la Direction des Ressources Humaines, la Direction du Développement Numérique et de l'Innovation, la Direction des Affaires Juridiques et Assemblées, la Direction de la Commande Publique et Logistique, la Direction des Opérations Funéraires et la Direction des Services à la Population.

Le candidat doit détenir les diplômes correspondant au niveau requis d'accès au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux et justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle sur un poste similaire.

Si cet emploi ne pouvait être pourvu par un agent titulaire, la collectivité pourrait avoir recours au recrutement d'un agent contractuel, conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-8-2°. La rémunération sera alors plafonnée par référence au dernier échelon du cadre d'emploi des Attachés Territoriaux assortie du régime indemnitaire y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221213-131222\_35-DE  
Reçu le 27/12/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
27/12/2022



**Délibération n° 35-131222 du Conseil Municipal du 13 Décembre 2022 (suite 2) :**

**VU** la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**VU** le Décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le Budget Communal de l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de DEFINIR les emplois de Chargé de mission Gestion Technique et Réseaux, de Directeur Adjoint des Services Techniques, ainsi que l'emploi d'Adjoint au Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'Administration Générale et des Services à la Population ;

**ARTICLE 2** : de FINANCER les dépenses correspondantes par les crédits prévus à cet effet au budget communal.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS ;**

**7 NON-PARTICIPATION AU VOTE : M. PERRIN-TOININ mandataire de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mme FARDOUX mandataire de Mme GIOVANNANGELI, Mme FARDOUX, M. LATZ, M. PERRIN-TOININ, Mme BOISSON.**

**2 ABSTENTIONS : Mme MELIN et Mme BOUGEAREL.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20221213-131222\_35-DE  
Reçu le 27/12/2022  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
27/12/2022



.../...